

**Institut des États-Unis pour la paix (USIP)**  
**Octroi de bourses**  
**Appel à propositions**  
**Promotion de l'engagement des jeunes et de la lutte contre l'extrémisme violent**  
**en Libye et en Tunisie**

### **Historique**

Depuis la chute des régimes de Ben Ali en Tunisie et de Kadhafi en Libye, le rôle des jeunes et leur engagement dans la sphère publique des deux pays s'est transformé, passant de l'abstention à un militantisme des plus vigoureux. Si de nombreux facteurs expliquent ce changement de paradigme, les forts taux de chômage parmi les jeunes, notamment ceux ayant suivi des études supérieures, apparaissent comme le facteur-clé. Autre facteur important, le sentiment largement partagé parmi les jeunes que les inégalités socio-économiques constatées dans les différentes parties de leur pays (que l'on compare l'intérieur aux côtes tunisiennes ou les régions de l'est à celles de l'ouest de la Libye) peuvent être atténuées par un militantisme accru en faveur des droits civiques. En plus de la place qu'ils recherchent dans la société, où ils attendent de pouvoir faire entendre leur voix et de voir leur dignité respectée, les groupes de jeunes s'expriment de plus en plus vivement afin d'encourager des transitions politiques pacifiques et des réformes économiques progressistes.

À contre-courant de cette tendance, le militantisme de cette jeunesse prend de plus en plus une autre forme dans la sphère publique : les actes extrémistes violents préconisés par certains groupes. Ils sont souvent liés à des réseaux terroristes et accusés d'être à l'origine d'attaques meurtrières motivées par des raisons religieuses. En dépit de la répression exercée par les autorités publiques sur ces groupes, ces derniers trouvent toujours le moyen de perpétrer ces attaques, renforçant ainsi leur base et étendant leur réseau grâce aux médias sociaux et au recrutement via Internet. Les jeunes recrues, hommes ou femmes, sont attirées par l'idéologie radicale de ces groupes qui leur proposent souvent un cadre général, un « mode de vie » susceptible de répondre à leurs frustrations et à leur lutte face à ce qu'ils considèrent comme un État injuste et moralement corrompu.

Face à l'intensification des attaques terroristes en Libye et en Tunisie et à la propagation de l'idéologie militante de l'« État islamique », les autorités locales, les organisations de la société civile et les groupes de jeunes doivent de plus en plus relever le défi qui consiste à éviter toute imprégnation au sein de leur société de l'idéologie de violence propagée par les extrémistes.

### **Description**

L'USIP s'engage principalement, au travers des programmes et des analyses mis en œuvre dans les centres d'Afrique du Nord, à donner aux institutions et acteurs locaux les moyens de prévenir, d'atténuer et de gérer les conflits grâce à des partenariats et des approches intégrées. L'USIP cherche à instaurer sur le long terme des institutions de la société civile capables de créer des plateformes où s'engager de manière collective et dialoguer sur les questions importantes de transition, de gestion des conflits et de consolidation de la paix, c'est pourquoi il s'engage à

soutenir l'octroi de subventions ciblées à des partenaires de la société civile travaillant sur ces questions.

L'USIP s'efforce d'approfondir l'impact des interventions actuelles, axées autour du dialogue communautaire, afin de combattre l'extrémisme violent par une implication ciblée de la jeunesse. Pour répondre à un besoin croissant du personnel et des partenaires de l'USIP, cet aspect du programme rassemble des éléments relatifs à la prévention des conflits, à la lutte contre la violence extrémiste et à l'implication de la jeunesse marginalisée.

### **Appel à notes conceptuelles**

L'appel de l'USIP à des notes conceptuelles visant à « Promouvoir l'engagement de la jeunesse et la lutte contre l'extrémisme violent en Libye et en Tunisie » tombe sous le coup du programme d'octroi de subventions du Centre de l'USIP pour le Moyen-Orient et l'Afrique (MEA). Il a vocation à soutenir les programmes de consolidation de la paix et de résolution des conflits au Moyen-Orient et en Afrique. La priorité sera accordée aux organisations locales, mais les organisations américaines et internationales ainsi que les universités qui ont tissé des liens professionnels avec la Tunisie et la Libye peuvent également candidater. L'USIP soutient tant les projets de recherche que les initiatives qui se concentrent sur les questions de consolidation de la paix, de résolution et de prévention des conflits, de résistance collective et de lutte contre l'intégrisme. Cet appel à propositions est également disponible en arabe et en français.

### **Priorités du projet :**

L'USIP acceptera les propositions de projets qui traitent de la priorité globale du programme, à savoir la promotion de l'engagement de la jeunesse et la lutte contre l'intégrisme, avec les objectifs spécifiques suivants :

1. Renforcer les capacités en matière de résolution et de prévention des conflits parmi les groupes de jeunes locaux, les associations étudiantes, plus particulièrement dans les zones défavorisées.
2. Renforcer l'engagement des jeunes dans la sphère publique et la participation active des citoyens.
3. Recourir à des chefs religieux et à d'autres acteurs clés pour promouvoir le militantisme non violent et renforcer la résistance collective.
4. Lutter contre l'extrémisme violent au sein de la société par la promotion d'approches et de cadres d'action non violents.

### **Critères d'admissibilité et conseils :**

1. Les organisations universitaires et à but non lucratif peuvent solliciter un financement, mais elles doivent être enregistrées conformément aux formes prescrites et démontrer leur capacité à gérer les financements publics. Le secteur privé des organisations à but lucratif n'est pas habilité à candidater pour obtenir un financement de l'USIP. L'USIP ne fournit aucun financement à des particuliers. Les organisations candidates doivent être en mesure de démontrer qu'elles disposent du personnel et des capacités organisationnelles suffisants dans la zone de mise en œuvre de leur projet.

2. Aucun soutien ne peut être octroyé à des organismes publics ou à des particuliers travaillant au sein desdits organismes.
3. Les personnes qui bénéficient déjà de subventions de l'USIP ne sont pas autorisées à candidater. Celles qui travaillent en tant que prestataires pour l'USIP peuvent ou ne peuvent pas candidater, tout dépend de la nature du contrat.
4. Une organisation ne peut soumettre qu'une seule proposition par appel à propositions. Les candidats peuvent soumettre différentes propositions concernant plusieurs appels à propositions, mais ils doivent dans ce cas le mentionner clairement dans chacune de leurs demandes. Les propositions soumises en relation avec différents appels doivent garantir que le personnel affecté à un projet ne travaille pas concomitamment sur d'autres projets.
5. L'Institut pour la paix ne finance pas les projets portant sur la création d'une nouvelle organisation, la construction ou l'entretien d'un bureau, les services sociaux directs ou les micro-entreprises.
6. Le financement n'est pas disponible pour les travaux réalisés dans le cadre d'études (paiement de droits de scolarité ou soutien à des travaux réalisés dans le cadre d'une thèse). Les demandes concernant le soutien à des recherches de thèses doivent être transmises au programme de l'USIP intitulé « Jennings Randolph Peace Scholar Dissertation Program ».
7. Les demandes mentionnant dans leur liste des participants, des consultants ou des personnes en lien avec le projet qui ont la qualité de membres du Conseil d'administration, du personnel ou de membres de l'USIP seront écartées. Aucune demande mentionnant l'USIP en qualité de collaborateur des activités du projet ne sera étudiée.
8. L'Institut n'attribue aucune subvention pour appuyer la création d'une nouvelle organisation. Les organisations ne peuvent demander des subventions qu'au titre d'un projet spécifique, et l'organisation candidate doit en tout état de cause être dûment enregistrée auprès des autorités compétentes. Veuillez lire dans son intégralité le processus de candidature ainsi que les sections « FAQ » relatives aux *Questions les plus fréquentes* pour obtenir plus d'information sur votre éligibilité.

## **Procédure de dépôt de candidature**

Cet appel à propositions implique un processus de candidature en deux étapes. La première étape du processus consiste à soumettre une note conceptuelle, obligatoire dans ce cadre. **Veillez utiliser le formulaire-type prévu à cet effet. Les notes conceptuelles ne doivent pas excéder 3 pages.** Le modèle de note conceptuelle vous guidera tout au long du processus et vous aidera à rédiger le résumé de votre proposition au travers des parties suivantes :

- 1) Comment le projet proposé contribuera-t-il aux thèmes discutés ci-dessus dans les priorités ;
- 2) Les objectifs du projet et les activités qui ont vocation à être mis en œuvre ;
- 3) Les qualifications de l'organisation et l'équipe affectée au projet ;
- 4) Comment le projet sera-t-il contrôlé et évalué ; et
- 5) Le coût estimatif du projet (un budget complet n'est pas nécessaire).

Les notes conceptuelles doivent être communiquées à l'adresse suivante : [menagrants@usip.org](mailto:menagrants@usip.org). Dans la partie supérieure de la note conceptuelle et dans le corps du courrier électronique, veuillez indiquer le nom de l'organisation chargée de la mise en œuvre, le nom de l'interlocuteur ainsi que son adresse électronique et son numéro de téléphone.

**Après un examen des notes conceptuelles, un nombre limité de candidats sera contacté auxquels il sera demandé de soumettre une proposition globale. Le personnel chargé d'octroyer les bourses USIP fournira les formulaires de demande.**

**Délai de candidature :  
Notification septembre 2016**

1. **Notes conceptuelles** : les notes conceptuelles peuvent être communiquées dès à présent, et seront examinées dès leur réception. **La date limite pour soumettre les notes conceptuelles est fixée au jeudi 31 mars 2016.**
2. **Propositions** : nous inviterons certains candidats à développer leur note conceptuelle pour l'intégrer à une demande complète avant le **20 avril 2016**, sachant que les demandes complètes devront être communiquées avant le **20 mai 2016**.

L'annonce des subventions finalement attribuées se fera le **9 septembre 2016**. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question ou pour tout complément d'information lors du dépôt de vos notes conceptuelles. **Vous ne pourrez soumettre aucune demande complète si vous n'y avez pas été invité. L'USIP n'examinera aucune demande spontanée.** L'ensemble des demandes obtiendront une réponse. Vous pouvez poser vos questions à l'adresse suivante : [menagrants@usip.org](mailto:menagrants@usip.org).

**Conseils concernant la proposition** – Pour rendre vos propositions de projet plus pertinentes, nous vous conseillons d'y inclure les éléments suivants :

- Un lien clairement articulé avec le mandat de l'USIP en faveur de la résolution des conflits et de la consolidation de la paix.
- Une connaissance établie de travaux associés, anciens ou présents, mis en œuvre par d'autres organisations, ainsi qu'une explication sur la contribution unique apportée par le projet.
- Une logique de projet bien élaborée, avec des objectifs clairement définis, adaptés au problème auquel il est censé répondre, et des activités clairement définies en lien avec ces objectifs.
- Des capacités organisationnelles avérées et, si nécessaire, le personnel basé dans les pays auxquels sont destinés les fonds alloués.
- Une connaissance établie des défis en matière de sécurité et des risques possibles ainsi que des stratégies visant à les atténuer.

- Un plan de contrôle et d'évaluation rigoureux indiquant si le projet a atteint ou non ses objectifs.
- Une capacité avérée à faire appel aux femmes autant qu'aux hommes dans le cadre de leur programme en fonction de l'ampleur du projet.

### **Financement**

Sous réserve du financement disponible, les conditions actuellement appliquées à ces demandes sont les suivantes :

- Montant total des fonds alloués : 125 000 dollars
- Nombre de projets financés : 3 à 5
- Fourchette des subventions : de 15 000 dollars (minimum) à 50 000 dollars (maximum)

Les décisions concernant le financement seront prises en dernier ressort par le Conseil d'administration de l'Institut des États-Unis pour la paix. Si vous avez la moindre question, veuillez adresser un courrier électronique à Raya Barazanji à l'adresse suivante : [rbarazanji@usip.org](mailto:rbarazanji@usip.org). Veuillez garder à l'esprit que les notes conceptuelles sont à communiquer uniquement à l'adresse suivante : [menagrants@usip.org](mailto:menagrants@usip.org).

### **À propos de l'Institut des États-Unis pour la paix**

L'Institut des États-Unis pour la paix est un établissement indépendant et non partisan créé et financé par le Congrès afin d'accroître les capacités de la nation à gérer les conflits internationaux sans violence. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : [www.usip.org](http://www.usip.org).